

QUI SONT NOS ÉLU.E.S MUNICIPAUX ?

Au lendemain des élections municipales de 2020, le Sud-Aquitain* compte 11 798 maires et conseillers municipaux. Il ressort notamment que l'âge moyen des élu.e.s municipaux est de 50 ans (contre 54 ans en 2014), et que les élu.e.s de moins de 40 ans sont plus nombreux parmi les conseillers municipaux que parmi les maires. Si la parité a progressé depuis le dernier scrutin municipal, les femmes restent sous-représentées. Celles-ci sont encore largement minoritaires sur des fonctions à haute responsabilité : seule une femme sur cinq est maire.



11 798

C'est le nombre d'élus municipaux dans le grand Sud-Aquitain, dont 855 maires et 10 943 conseillers municipaux.



42 %

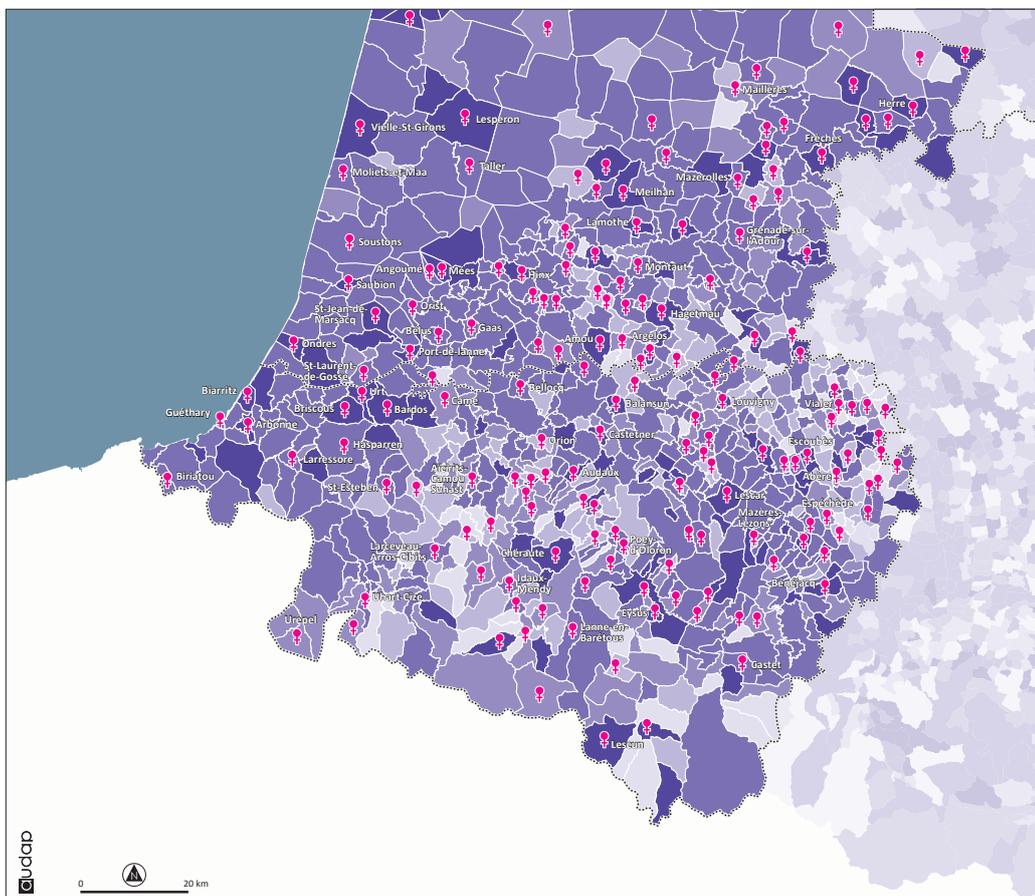
Des élus municipaux sont des femmes. Sur 4 934 élues, 170 sont maires d'une commune (soit 20 % des maires). Dans les conseils municipaux, 44 % sont des femmes (4 764) et 39 % des adjoints au maire sont des femmes (contre 36 % en 2014).



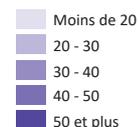
+ 8 %

Il y a six ans, les femmes représentaient 39 % des élus. 132 étaient maires d'une commune, soit 15 % des maires. Elles étaient déjà plus représentées dans les conseils municipaux (41 %).

Des conseillers municipaux plus féminisés que les maires. Cinq femmes sont maires d'une commune de plus de 5 000 habitants sur le territoire.



Part des femmes élues parmi les maires et les conseillers municipaux en 2020 (%)



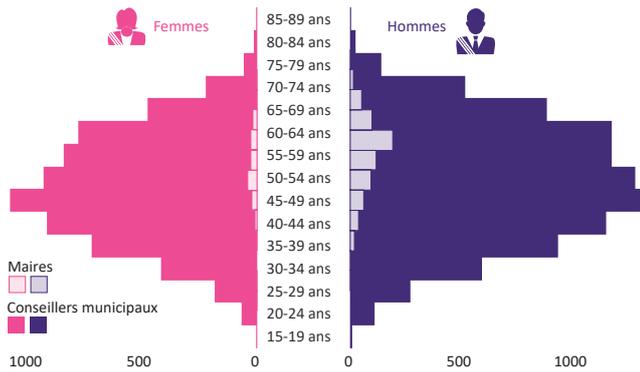
♀ Femme maire de la commune

Source : IGN-BD Topo ; RNE juillet 2020

Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées août 2020

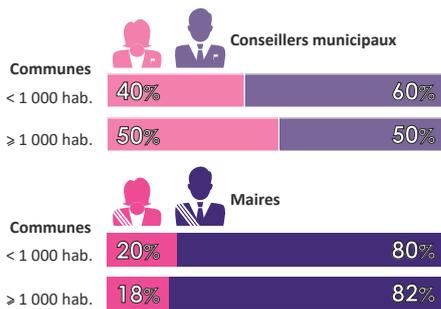
(*) Seules les communes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes du territoire d'étude de la carte sont comptabilisées, à savoir les 546 communes des Pyrénées-Atlantiques et 309 pour les Landes (sur 327).

1 maire sur 4 a entre 60 et 64 ans.
Le maire le plus jeune est une femme de 23 ans (commune de Cette-Eygun)



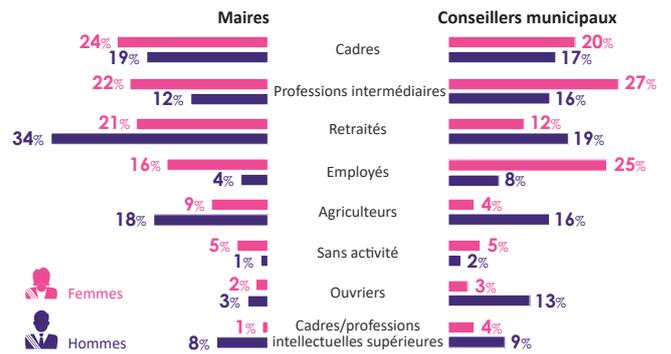
Les maires du grand Sud-Aquitain sont âgés de 58 ans en moyenne tandis que pour les conseillers municipaux l'âge moyen est de 50 ans, tout comme les adjoints au maire. Près de la moitié des maires a 60 ans ou plus, c'est 1/4 pour les conseillers municipaux. Pour l'ensemble de ces élus, les femmes sont en moyenne plus jeunes de 2 ans que les hommes.

Près de 8 maires sur 10 administrent une commune de moins de 1 000 habitants



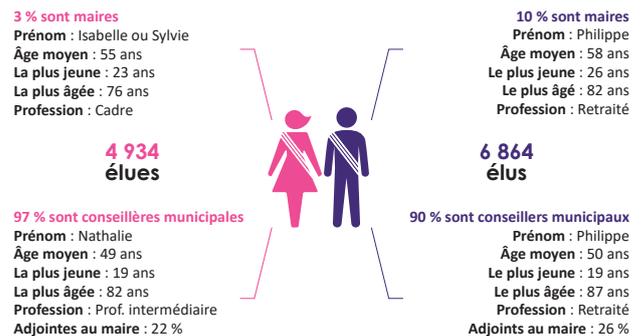
La proportion de femmes dans les conseils municipaux est plus importante pour les communes de plus de 1 000 habitants soumises aux contraintes paritaires. 263 conseillères municipales (soit 6 % d'entre-elles) administrent une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est légèrement plus que les hommes. 15 maires, dont 1 femme, dirigent une commune de plus de 10 000 habitants.

Les maires sont souvent retraités et les conseillers municipaux exercent souvent une profession intermédiaire



8 élus municipaux sur 10 ont un emploi. Les femmes exercent le plus souvent une profession intermédiaire, notamment dans la santé et le travail social. Elles sont aussi très souvent employées. 13 % sont retraitées. En ce qui concerne les hommes, 2 élus sur 10 (20 %) sont retraités. Les cadres sont également très représentés ainsi que les agriculteurs, très présents parmi les élus masculins.

Portraits robots des élu.e.s Sud-Aquitain



Le plus jeune élu est conseiller municipal dans une commune des Landes, il a 19 ans, se prénomme Paul et est étudiant. L'élu le plus âgé a 87 ans, il s'appelle Léon et est conseiller municipal d'une commune de près de 5 000 habitants dans les Pyrénées-Atlantiques.

Sources

- data.gouv.fr, Répertoire National des élus, juillet 2020
- INSEE-RP 2017

Définition et méthode

- La loi du 6 juin 2000, dite 1^{ère} « loi parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes pour les scrutins de liste. Parité par tranche de six pour les élections régionales et municipales (communes de 3 500 habitants et plus), alternance stricte pour les européennes et les sénatoriales dans les circonscriptions à la proportionnelle. Depuis 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes sont soumises à l'exigence paritaire jusqu'à réservée à celles de plus de 3 500 habitants.
- Les professions déclarées par les élus l'année de leur élection ont été regroupées selon la nomenclature des PCS (professions et catégories Socioprofessionnelles) définie par l'INSEE.

Crédits Pictogrammes :

AUDAP

Creatives Commons :

Publication sous licence libre

CC BY-NC-SA 4.0 FR

Rédaction &

réalisation graphique :

AUDAP

Impression :

AUDAP - août 2020

--